

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>22548</b>	De <b>M. Christophe Naegelen</b> ( UDI et Indépendants - Vosges )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Transition écologique et solidaire		<b>Ministère attributaire</b> > Transition écologique et cohésion des territoires
<b>Rubrique</b> > biodiversité	<b>Tête d'analyse</b> > Plantes invasives - Prolifération	<b>Analyse</b> > Plantes invasives - Prolifération.
Question publiée au JO le : <b>03/09/2019</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Date de renouvellement : <b>10/12/2019</b> Date de renouvellement : <b>14/04/2020</b> Date de renouvellement : <b>28/07/2020</b> Date de renouvellement : <b>03/11/2020</b> Date de renouvellement : <b>16/02/2021</b> Date de renouvellement : <b>08/06/2021</b> Date de renouvellement : <b>21/09/2021</b> Date de renouvellement : <b>04/01/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Christophe Naegelen attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique et solidaire sur la problématique des plantes invasives, de plus en plus nombreuses sur le territoire français. Force est de constater la prolifération des plantes invasives en France et notamment dans le département des Vosges. Ces plantes, connues sous les noms de la renouée du Japon, de balsamine de l'Himalaya, deviennent pour certaines, comme celle de la berce du Caucase, un problème sanitaire. Elles peuvent atteindre une hauteur de 4 à 5 mètres ce qui en fait la plus grande herbacée d'Europe. Son unique floraison produit en moyenne vingt mille graines donnant naissance à de nouvelles plantes, faisant d'elles de réelles colonisatrices. Nonobstant son risque écologique, elles sont à l'origine de dangers sanitaires importants et de risques sur la santé humaine, pouvant occasionner notamment des brûlures cutanées, provoquant des lésions potentiellement graves, voire exceptionnellement mortelles. Menaçant la biodiversité locale, cette invasion modifie les paysages. Il souhaiterait savoir si le Gouvernement étudie la mise en place de plans d'action afin d'endiguer la colonisation de ces nouvelles plantes inconnues jusqu'alors et invasives au sein de l'Hexagone.